



SICTOM
SUD-ALLIER



2024/2030

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr



Panneau
Pocket

Préambule

La prévention de la production des déchets représente l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité.

Ces actions visent à :

- Réduire les quantités de déchets produits et collectés ;
- Et/ou réduire leur nocivité ;
- Et/ou améliorer leur caractère valorisable, dans une logique de préservation des ressources.

Dans un contexte de développement durable, la prévention doit aussi prendre en compte les impacts économiques et sociaux de la gestion des déchets et ne doit pas se faire au détriment d'un autre impact sur l'environnement (eau, air, énergie, sol).

La réglementation française prévoit à travers la loi Grenelle II et l'article L541-1 du Code l'environnement, l'obligation pour les collectivités ayant la compétence en matière de gestion des déchets, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Le décret 662-2015 vient préciser le contenu et les modalités de création du PLPDMA. Ce programme doit contenir un diagnostic territorial permettant de dresser un état des lieux de la production des DMA et des mesures de prévention mises en place sur le territoire, ainsi que la mise en avant d'objectifs à atteindre et la dénomination d'actions de prévention à développer pour atteindre ces objectifs. L'élaboration de ce PLPDMA doit permettre au territoire d'atteindre les objectifs de réduction fixés par la Loi de Transition Energétique et de Croissance Verte, c'est-à-dire une réduction de 10% du tonnage par habitant produit annuellement d'ici 2020 par rapport à la quantité produite en 2010. Le PLPDMA doit par ailleurs faire l'objet d'un suivi annuel et d'une révision tous les 6 ans.

Le PLPDMA est valable jusqu'en 2030 sur les 149 communes adhérentes au SICTOM Sud-Allier.

Ce PLPDMA est une suite logique de la **politique de prévention des déchets engagée au sein de la collectivité depuis 2009**. En octobre 2011, le Syndicat a contractualisé avec l'ADEME un Programme Local de Prévention des Déchets afin de réduire en cinq ans la production d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères résiduelles + emballages ménagers recyclables) de 7% par rapport à l'année de référence -2011-, soit un objectif de 375 kg/hab/an à atteindre en fin de programme, contre 403 kg/hab/an en 2011. Un programme d'actions a ainsi été décliné sur le territoire sur la période 2011/2016.

En terme de résultats sur cette période, la production d'ordures ménagères résiduelles a diminué de 4 027 tonnes et la production d'emballages ménagers recyclables a augmenté de 1 187 tonnes grâce à la campagne d'extension de la collecte sélective en porte à porte. Globalement, ce sont 3 048 tonnes d'OMA qui ont été évitées,

permettant ainsi l'atteinte et même le dépassement des objectifs fixés par l'ADEME avec une **réduction de 9,08% des OMA en 2016 par rapport à 2011**.

Le nouveau défi que doit maintenant relever le SICTOM Sud-Allier dans les prochaines années est de diminuer son tonnage annuel global, y compris en déchetteries dans lesquelles nous constatons une hausse des tonnages collectés et une fréquentation de plus en plus élevée ces dernières années. Il sera ainsi nécessaire de développer des projets permettant de réduire ces apports.

Ce nouveau programme de prévention détermine, pour 6 ans, les orientations à prendre sur le territoire afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de réduction de la production ou nocivité des déchets. Les actions qui en découleront seront déployées en concertation et avec la participation des acteurs locaux.

SOMMAIRE

1. Contexte	p.4
1.1. Réglementation	p.4
1.2. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	p.4
2. Elaboration et suivi du PLPDMA	p.6
2.1. Qu'est-ce que sont les DMA ?	p.6
2.2. Etapes de mise en œuvre du PLPDMA	p.6
2.3. Equipe projet et gouvernance	p.6
3. Etat des lieux et diagnostique de territoire	p.8
3.1. Présentation SICTOM Sud-Allier	p.8
3.2. Données socio-économiques et environnementales	p.10
3.3. Production de déchets	p.16
3.4. Caractérisation	p.19
3.5. Gisements d'évitements prioritaires	p.20
3.6. Mesures de prévention existantes	p.21
3.7. Analyse AFOM	p.25
4. Objectifs de réduction des déchets	p.26
4.1. Objectifs nationaux et régionaux	p.26
5. Suivi et évaluation du programme	p.27
6. Plan d'actions	p.28

1. Contexte

1.1 Réglementation

Le PLPDMA est obligatoire depuis 2012 et a été renforcé en 2015. Ce programme de planification local fixe des objectifs en accord avec les programmes européen, français et régional.

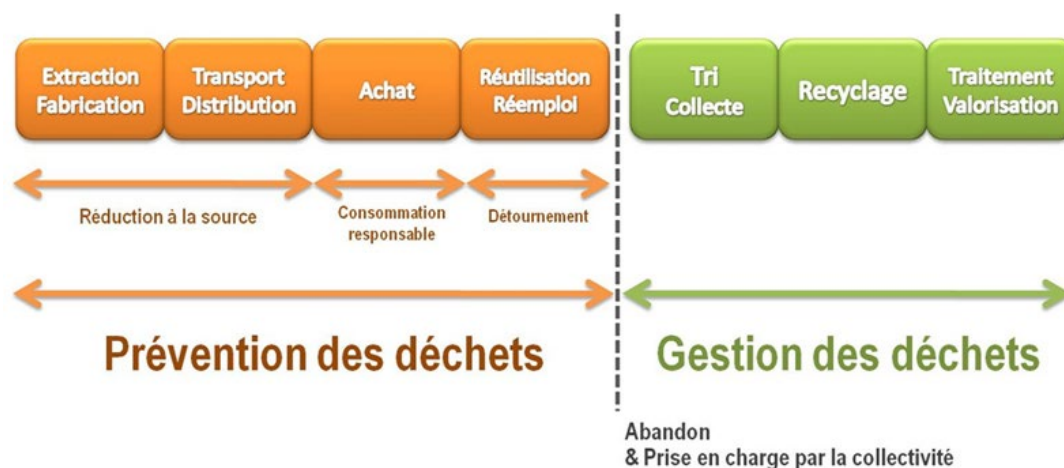
1.2 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La Directive 2008/98/CE du Parlement Européen et du Conseil de 2008 a défini la prévention des déchets comme étant « l'ensemble des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet en réduisant :

- La quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives des matières et produits ».

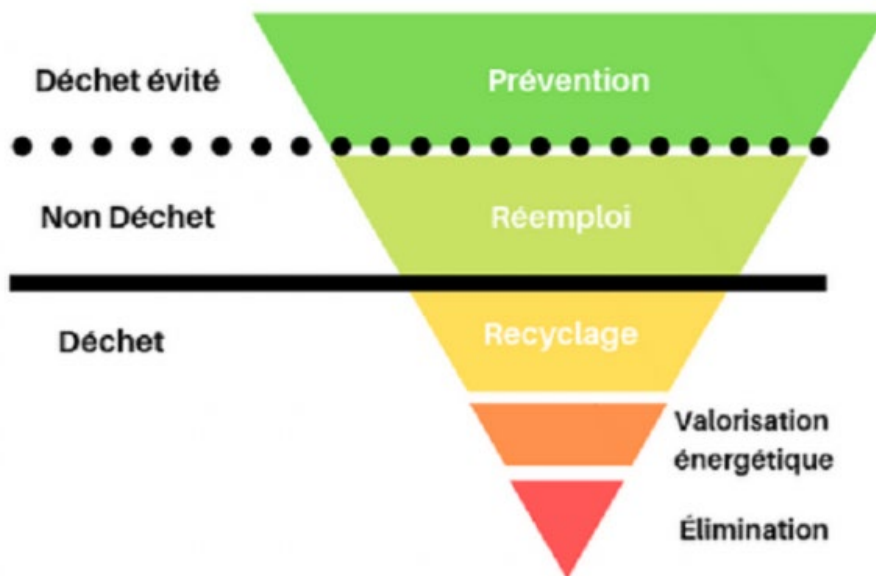
Le champ d'action de la prévention des déchets se situe donc entre la fabrication du produit et sa transformation en déchet. Les actions de prévention peuvent intervenir sur différentes étapes du cycle de vie du produit, à savoir :

- La production (extraction, fabrication, distribution) : créer un produit à durée de vie plus élevée, contenant moins de substances toxiques et générant peu de déchets de fabrication
- La consommation : consommer mieux, moins gaspiller et moins jeter
- Le réemploi et la réutilisation : donner, échanger ou vendre le produit, le réparer ou encore l'utiliser pour un usage autre que son usage d'origine



Source : Conseil départemental de l'Allier

La collecte, le recyclage et la valorisation des déchets n'entrent pas dans le cadre de la prévention.



Source : zerowastefrance.org

2. Elaboration et suivi du PLPDMA

2.1. Qu'est-ce que sont les DMA ?

Les Déchets Ménagers et Assimilés sont constitués par les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective ainsi que par les déchets déposés en déchetteries.

2.2. Etapes de mise en œuvre du PLPDMA

Étapes	Calendrier prévisionnel
Constitution de la CCES	Mai 2024
Validation de la constitution de la CCES en comité syndical	Juin 2024
Consultation publique via le site internet	Juillet-Août 2024
Synthèse des avis reçus, avis de la CCES en cas de modifications	Septembre 2024
Adoption du PLPDMA en comité syndical	Octobre 2024
Transmission à la préfecture et à l'ADEME dans un délai de 2 mois après l'adoption	Octobre 2024
Bilan annuel, mise à jour des indicateurs de suivi et présentation à la CCES	Juin 2025

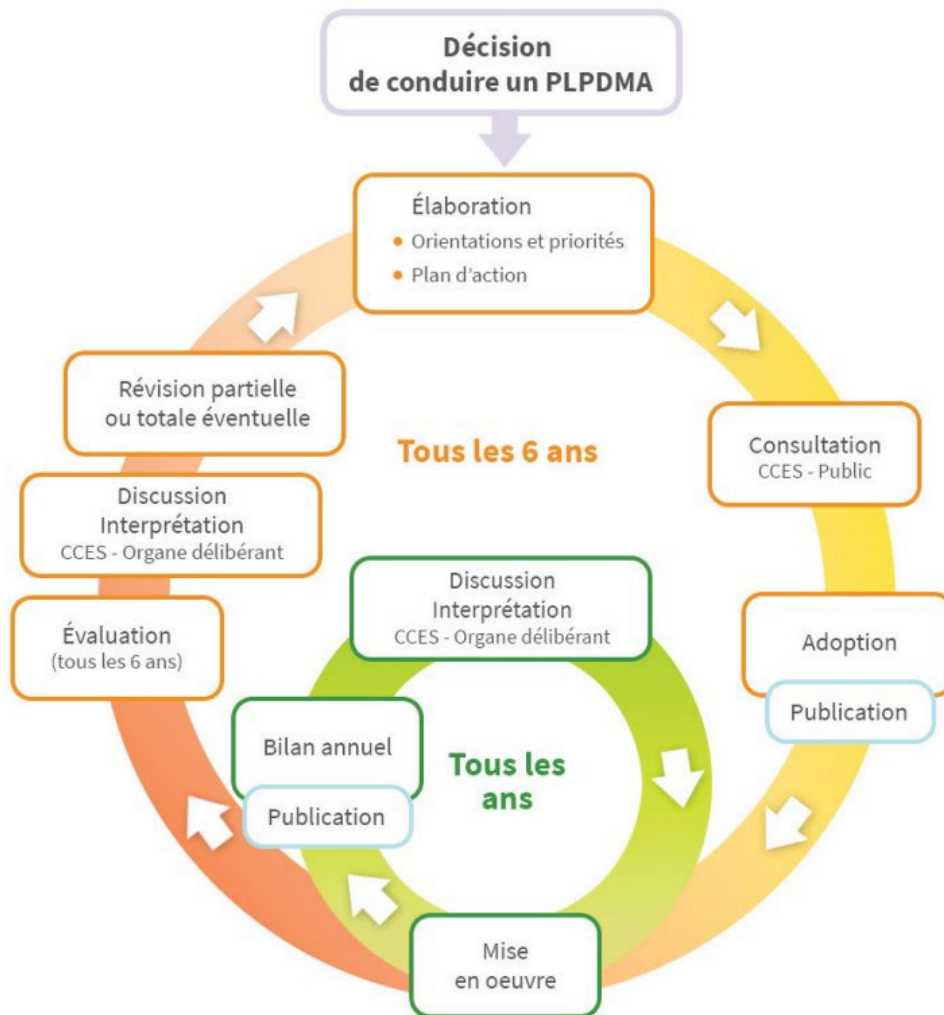
2.3. Equipe projet et gouvernance

L'équipe projet élabore le PLPDMA, le met en œuvre, l'évalue et en diffuse les résultats. Elle se compose :

- D'un élu référent
- De l'animatrice du PLPDMA
- D'une équipe de travail dédiée

La constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) est imposée par décret. Il s'agit d'un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective. Elle est composée :

- D'un élu référent
- Du DGS ou de son représentant (DGA)
- De l'animatrice du PLPDMA
- Du responsable du service collecte sélective
- Des partenaires institutionnels (ADEME, Région, Département, chambres consulaires...)
- Des principaux partenaires du SICTOM avec notamment le Réseau Compost Citoyen



Source : ADEME

3. Etat des lieux et diagnostic de territoire

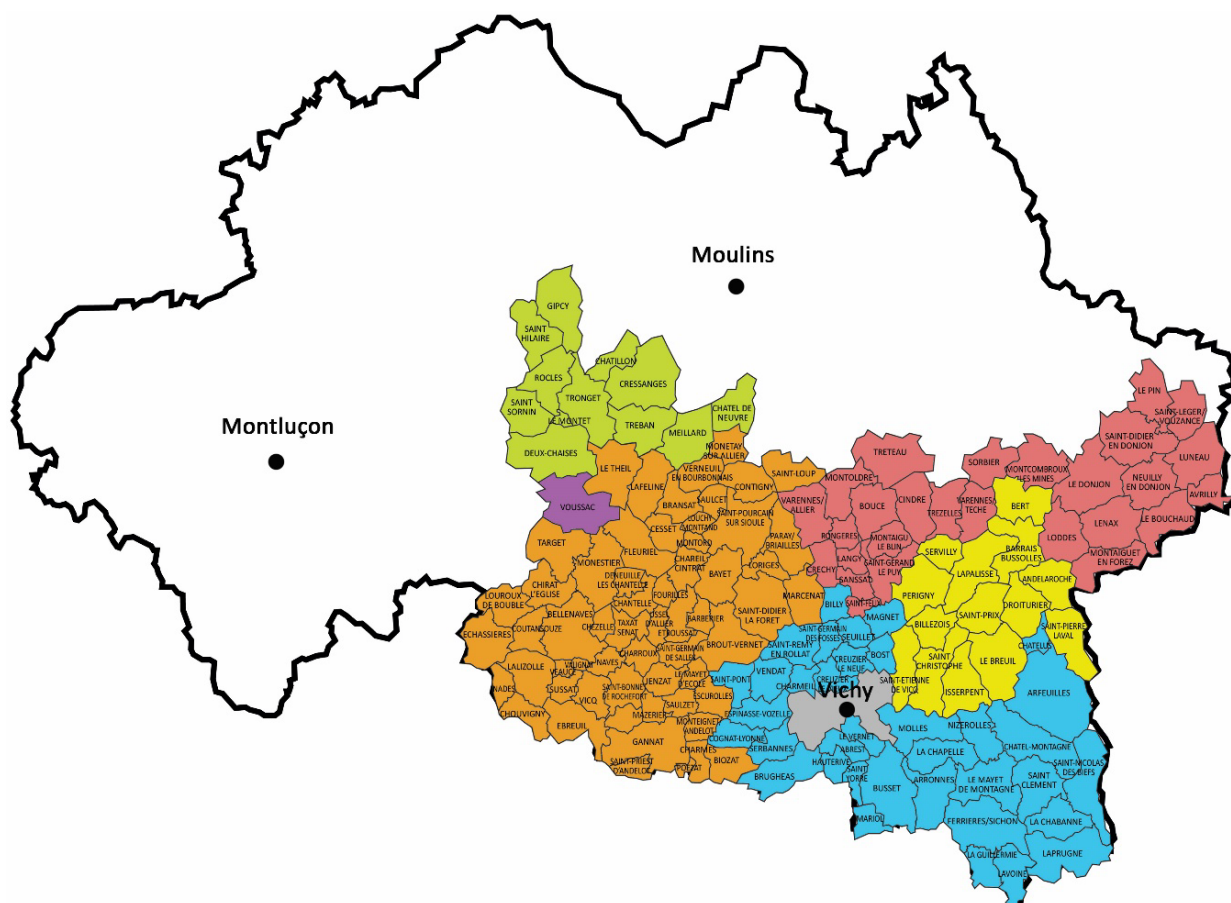
3.1. Présentation du SICTOM Sud-Allier

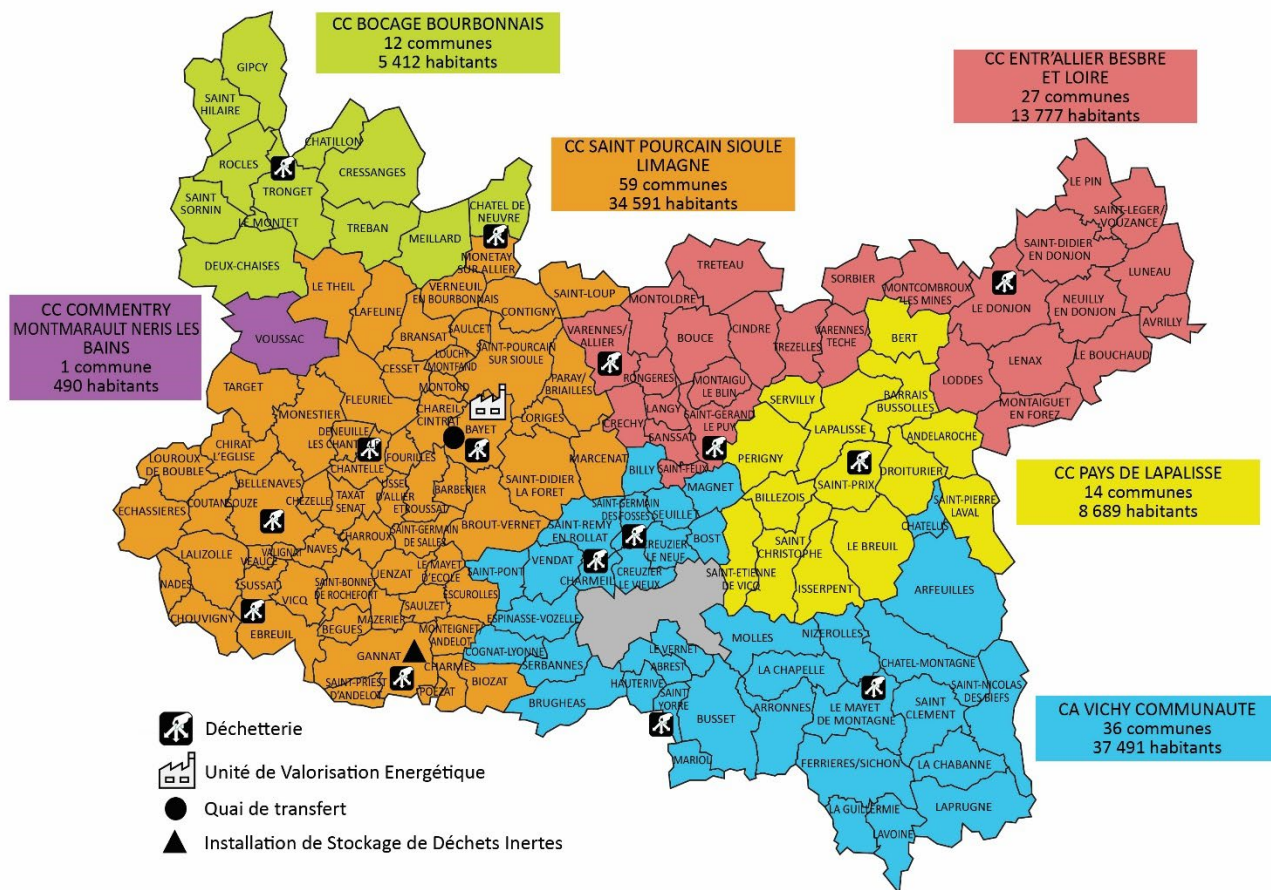
3.1.1 Le territoire

Le SICTOM Sud-Allier, créé en 1982, est un Etablissement Public de Coopération Intercommunal regroupant aujourd'hui 149 communes.

La collectivité possède, conformément à la loi NoTRE de 2015, la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Au 31 décembre 2023, le SICTOM Sud-Allier compte 122 agents.





Données au 01.01.2023

100 478 habitants

Superficie : 2 774,60 km²

Densité : 36,21 hab/km²

Habitat semi-rural

3.1.2 Les missions

Le SICTOM Sud-Allier a pris, dès sa création en 1982, la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

La collecte est assurée en régie sur 136 communes et par le prestataire SUEZ, jusqu'au 30/04/2025, sur 13 communes adhérentes depuis avril 2018 (ex communauté de communes Le Donjon Val Libre).

La compétence traitement pour les ordures ménagères, est quant à elle déléguée à la société LUCANE jusqu'en décembre 2027 via une Délégation de Service Public.

Les missions suivantes sont effectuées en régie :

- La collecte des OMR et de la collecte sélective en porte à porte, bacs de regroupement ou apport volontaire

- La collecte du verre en apport volontaire
- La gestion des déchetteries haut et bas de quais
- La dotation, la maintenance et la livraison des bacs jaunes
- Le lavage des bacs de regroupements et points tri
- La dotation de kits compostage
- La sensibilisation des usagers à la réduction et au tri des déchets

Les schémas de collecte mis en œuvre sur le territoire sont établis en fonction des secteurs :

TYPE DE DECHETS	CAS GENERAL	CAS PARTICULIERS
Ordures ménagères	Porte à porte	Bacs de regroupement sur certains secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Emballages ménagers recyclables + cartons-papiers	Porte à porte	Bacs de regroupement ou apport volontaire sur certains secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Verre	Apport volontaire	Porte à porte avec des conteneurs 1m ³ sur roues pour les professionnels
Végétaux	Déchetteries	-
Encombrants et épaves automobiles	Porte à porte <i>Collecte 1 fois/an pour chaque commune, sur inscription en mairie</i> Service mis en œuvre sur les 149 communes	-
Autres déchets (DEEE, DDS, ferrailles...)	Déchetteries	-

3.2. Données socio-économiques et environnementales

3.2.1 Situation géographique

Le territoire du SICTOM Sud-Allier couvre la partie sud du département de l'Allier (exceptées les communes de Bellerive/Allier, Cusset et Vichy qui adhèrent à Vichy Communauté) et se situe entre les départements du Puy de Dôme et de la Loire.

Il est primordial de prendre en compte les 3 communes de Bellerive/Allier, Cusset et Vichy, adhérant à Vichy Communauté, dans la démarche de prévention des déchets et ainsi de travailler en partenariat avec l'agglomération, comme cela est d'ores et déjà effectué depuis plusieurs années en matière de gestion des déchets.

Le territoire du SICTOM Sud-Allier est foncièrement rural.

Sa situation géographique lui offre en effet une diversité de paysages et de milieux aussi bien de moyennes montagnes, de plaines, que de bords de rivières. La forte présence de l'eau et l'importance des zones humides offre des réservoirs de biodiversité protégés. 8 sites Natura 2000 sont par ailleurs présents sur nos communes. A cette dimension environnementale s'ajoute un patrimoine historique et culturel riche.

Ce cadre de vie, associé à la faible densité de population, sont des atouts qui participent de l'attractivité du territoire, que ce soit pour les résidents ou les touristes. L'attachement des habitants à ce cadre de vie de qualité peut être une porte d'entrée vers un discours sur la réduction des déchets, qui participe de façon tangible à la protection de l'environnement. Les actions portant sur le jardinage au naturel sont par exemple des moyens d'action directs de préservation de la vie du sol et de la biodiversité.

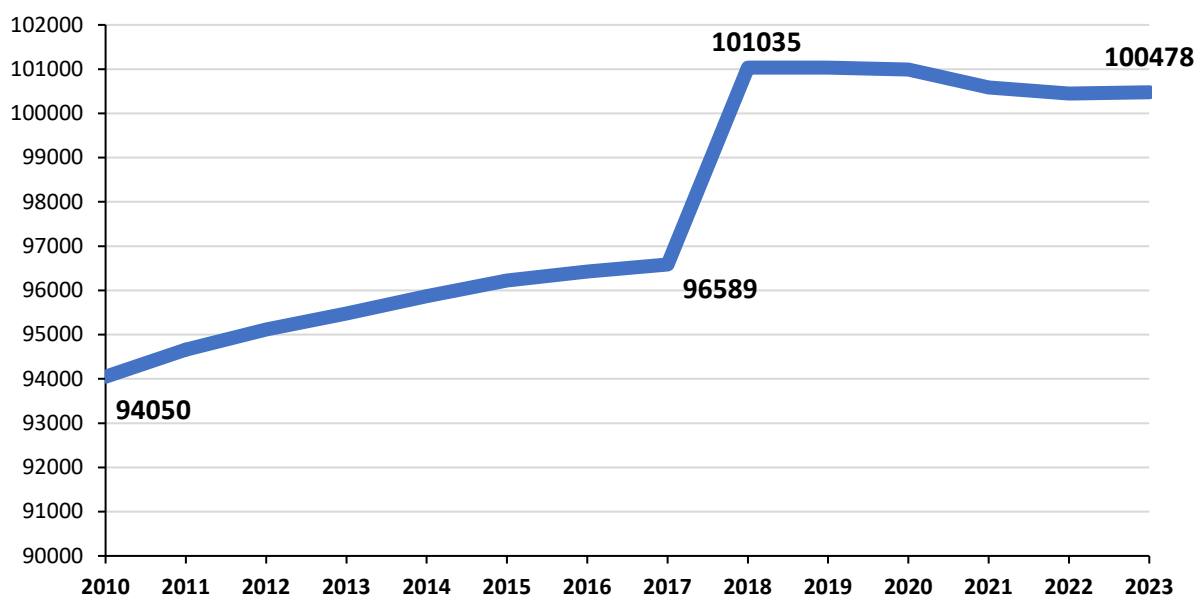
En outre, le développement du tourisme de pleine nature ne peut faire l'économie d'une réflexion sur l'éco-tourisme. La prévention des déchets peut ainsi se développer en lien avec cette dynamique territoriale.

3.2.2 Population

Le SICTOM Sud-Allier compte 100 478 habitants (population légale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2020-date de référence statistique 1^{er} janvier 2018), environ un tiers de la population départementale. Le territoire du SICTOM Sud-Allier s'étend sur une superficie de 2 775 km².

La grande majorité des communes a en effet une densité inférieure à 36 habitants au km², voire même à 15 habitants au km², ce qui signifie que la population est assez dispersée et isolée.

Seules 13 communes du territoire ont une densité supérieure à 100 habitants au km². Nous pouvons toutefois observer de grandes disparités entre les différentes communes du territoire. Les communes à forte et moyenne densité sont proches des principaux axes routiers et des bassins d'emplois.

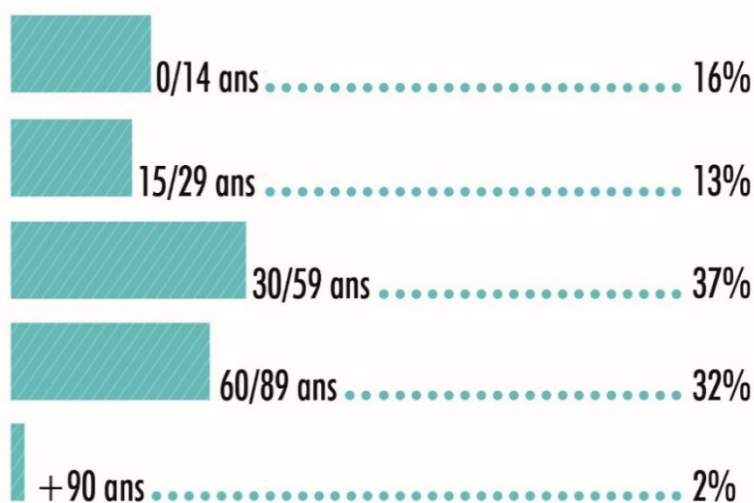


La population du SICTOM Sud Allier est en hausse de 7% entre 2010 et 2023, intégrant l'adhésion de 13 communes en 2018.

L'étalement urbain et le développement des zones résidentielles au sein des petites et moyennes communes amplifient le dynamisme démographique de l'espace rural, surtout lorsque les communes sont à proximité de pôles d'emplois ou de réseaux routiers (sortie autoroute et contournement de Bellerive à Espinasse-Vozelle notamment).

La zone sud et sud-ouest du territoire est en effet une zone dynamique avec une augmentation de population due à l'arrivée de personnes travaillant dans la région clermontoise ou moulinoise. Ce dynamisme se retrouve également sur le secteur de l'agglomération vichyssoise.

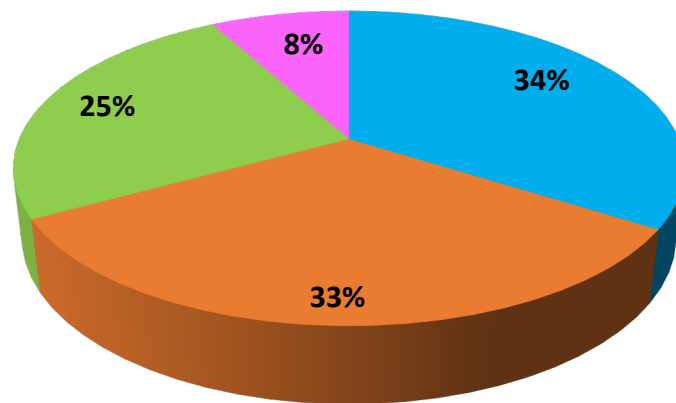
En revanche, d'autres communes parfois plus importantes voient leur population diminuer au détriment des communes périphériques qui proposent souvent des lotissements avec des terrains à bâtir à des prix compétitifs afin d'attirer de nouvelles familles.



Le graphique ci-dessus montre que la moitié des usagers du SICTOM Sud-Allier ont entre 15 et 59 ans.

16% de la population a moins de 14 ans, signe d'un bon dynamisme et du renouvellement des communes. Il peut être opportun de participer à des manifestations et de lancer des projets en lien avec le réemploi, le troc et à la récup' afin de sensibiliser les plus jeunes à ces thématiques mais aussi les jeunes parents pour développer l'achat d'occasion des équipements, vêtements et jouets destinés aux enfants en bas-âge. D'autre part, les élèves sont des relais indispensables pour diffuser les informations et transmettre les bonnes pratiques aux familles.

Les plus de 60 ans sont quant à eux présents à 34% sur le territoire. Pour se rapprocher de ces seniors, les associations et clubs de 3^{ème} âge peuvent être des relais pertinents. De manière générale, cette tranche de la population a connu des modes de consommation plus respectueux de la nature et moins énergivores et certains en ont conservé les bonnes pratiques. Dans ce contexte, il pourrait être intéressant de faire appel à eux lors de la mise en œuvre d'actions avec un besoin de moyens humains et de savoir-faire, leur expérience pouvant être alors valorisée : jardin et compostage partagé, réparation...



■ 1 personne ■ couple sans enfant ■ couple avec enfant ■ famille monoparentale

Composition des ménages – source INSEE

Le SICTOM Sud-Allier compte 44 302 ménages, soit une composition moyenne de 2,2 personnes/foyer. Les 2/3 des ménages ne comptent pas d'enfant.

La proportion de ménages seuls ou sans enfant indique aussi qu'il faudra réfléchir à un moyen d'atteindre ces personnes pour les sensibiliser à la prévention des déchets.

La part de ménages avec enfants implique non seulement un gisement de déchets potentiel liés à la petite enfance, mais aussi la nécessité de mettre en place des actions de sensibilisation dans les écoles.

3.2.3 Typologie d'habitat

Nous dénombrons 57 275 logements sur le territoire du SICTOM Sud-Allier, dont 77% de résidences principales avec une grande majorité de maisons, 91%.

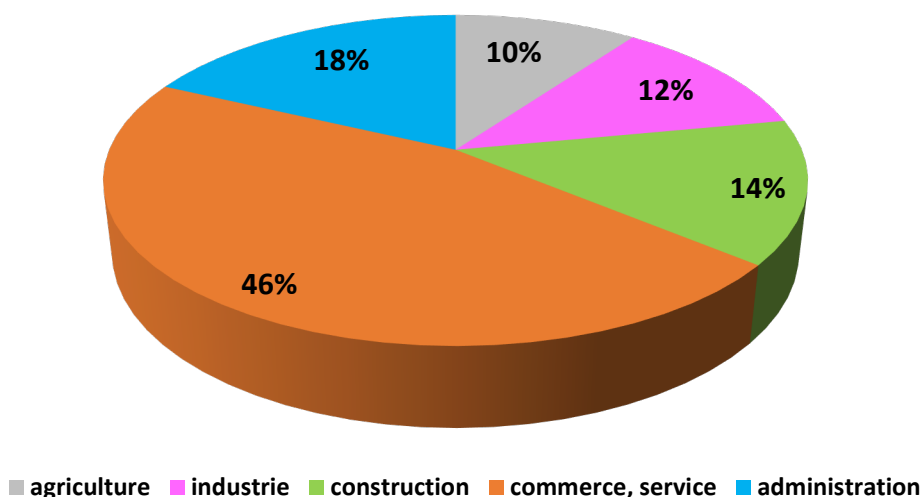
La présence majoritaire de maisons dans un territoire principalement rural implique une grande proportion de jardins ce qui offre l'opportunité de développer le compostage domestique ou partagé, l'adoption de poules et la promotion du jardinage au naturel.

La présence, bien que plus faible, d'habitats collectifs offre aussi l'opportunité de développer le compostage partagé et de travailler avec les bailleurs et les professionnels de l'immobilier.

La part des résidences secondaires est seulement de 9,5% sur l'ensemble du territoire. Le taux de logements vacants sur l'ensemble du territoire est de 13%, un taux relativement important.

3.2.4 Economie, emploi et tourisme

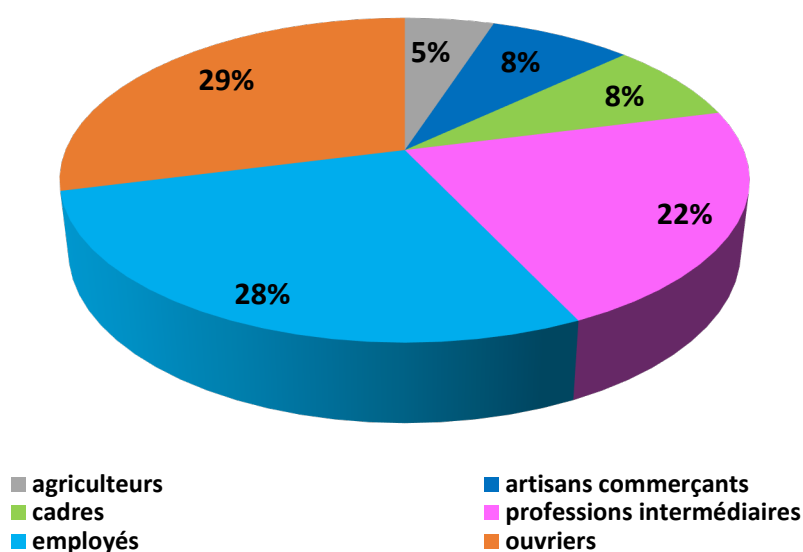
Le SICTOM Sud-Allier enregistre 2 768 établissements actifs au 31/12/2020 avec une majorité d'entre eux concentrés dans le secteur du commerce et des services, 46%.



Nombre d'établissements actifs selon le secteur d'activité au 31/12/2020 – source INSEE

Les commerces de proximité occupent une part importante de l'activité locale. Ce maillage peut être une opportunité pour le développement d'actions centrées sur la promotion des circuits courts, locaux et l'adoption d'habitudes d'achat plus éco-responsables.

Les administrations publiques sont bien sûr présentes sur l'ensemble du territoire, y compris dans les communes très rurales, et seront associées au programme de prévention, tant pour la mise en œuvre d'actions éco-exemplaires, que pour jouer de rôle de relais de proximité.

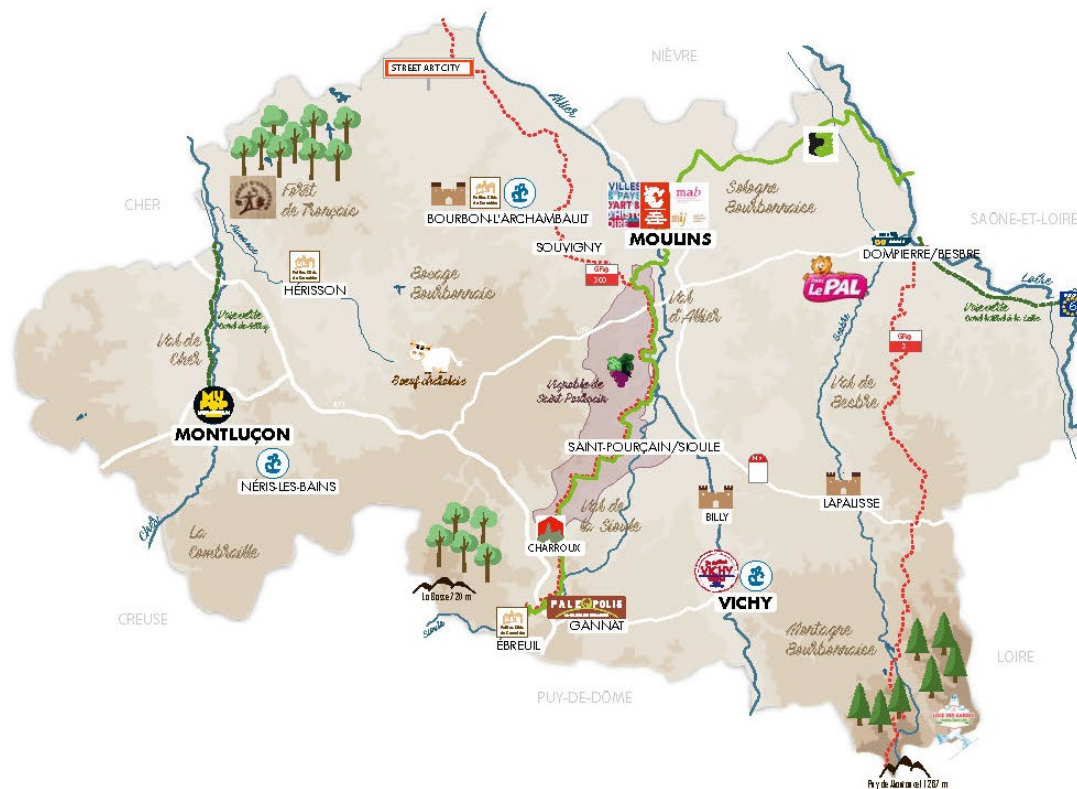


Répartition des emplois par catégories socioprofessionnelles – source INSEE

57% de la population active est concentrée sur des emplois avec un salaire moyen (employés et ouvriers) et est susceptible d'être plus attentive à ses dépenses. Il sera vraisemblablement pertinent d'orienter la prévention vers des actions qui améliorent le pouvoir d'achat du citoyen ou contribuent à faire diminuer ses dépenses.

Nous comptabilisons 35% de retraités sur les 149 communes adhérentes.

Activités touristiques



Principaux sites touristiques de l'Allier – Panorama de l'activité touristique Allier 2019

L'activité touristique de l'Allier est essentiellement concentrée sur des activités nature et sur la découverte du patrimoine. Le département compte plus de 500 châteaux et belles demeures, 150 édifices religieux, 518 édifices protégés au titre des monuments historiques et 75 musées et expositions permanentes.

L'Allier comporte plus de 6 000 km de sentiers balisés pour la randonnée pédestre, 3 voies vertes, près de 1 500 km de circuits cyclo balisés, près de 1 900 km de sentiers balisés pour le VTT, 470 km de sentiers balisés pour l'équestre et une station de sports de glisse hiver/été à La Loge des Gardes en Montagne Bourbonnaise.

3.2.5 Etablissements scolaires et tissu associatif

Les établissements scolaires sont de réels partenaires avec lesquels nous développons des actions autour de la prévention depuis de nombreuses années. Par ailleurs, le thème du développement durable étant inscrit dans les programmes pédagogiques de la primaire au lycée, le SICTOM Sud-Allier propose des interventions et des accompagnements personnalisés selon les projets des établissements.

A ce jour, 27 établissements sont labellisés E3D, dont 7 au niveau 3 (expertise). Il s'agit d'un label attribué par l'académie, pour 3 ans, qui récompense les établissements engagés dans un projet de développement durable.

Le territoire du SICTOM compte plus de 1500 associations actives. Depuis 2013, nous leur proposons un coup de pouce pour un engagement progressif vers la réduction des déchets avec une dotation de gobelets réutilisables ou une participation financière afin de créer leurs gobelets personnalisés. Plus de 430 associations ont bénéficié de ces accompagnements en contrepartie de la signature d'une convention de partenariat les engageant à trier leurs déchets lors des manifestations.

Par ailleurs, il convient de mentionner la présence d'associations avec lesquelles nous sommes en relation pour le côté réemploi/réparation : Emmaüs, Secours Populaire et la Recyclerie gérée par l'association SIEL, implantée à Cusset. Nous avons également développé des partenariats avec les FabLab locaux pour des événements réguliers autour de la réparation.

Enfin, le territoire compte 5 centres sociaux ruraux qui maillent l'ensemble de nos communes adhérentes et avec lesquels le SICTOM est régulièrement en relation afin de déployer des projets et actions.

3.3. Production de déchets

3.3.1 Evolution de la production de DMA



Ordures Ménagères Résiduelles
(OMR + refus tri + déchets incinérables)
23 744 T
236 kg/hab



Collecte sélective+verre
(avec cartons déch)
8 987 T
89 kg/hab



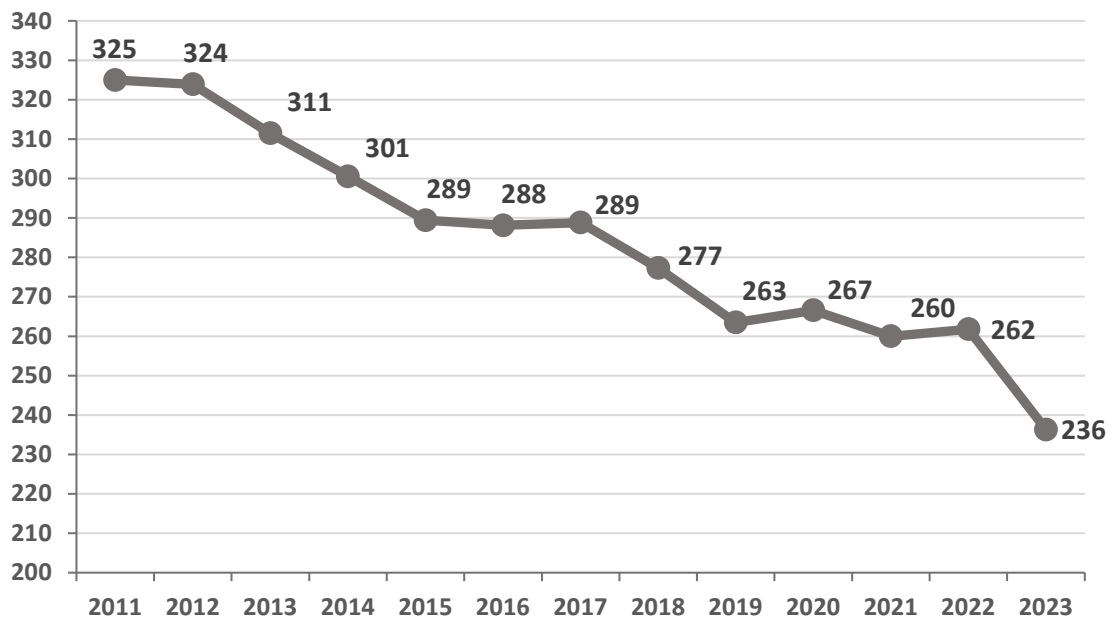
Déchetteries
(hors cartons et incinérables)
28 163 T
280 kg/hab

Entre 2010 et 2023, la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (ordures ménagères + collecte sélective + déchetteries) produits par habitant a diminué de 11%.

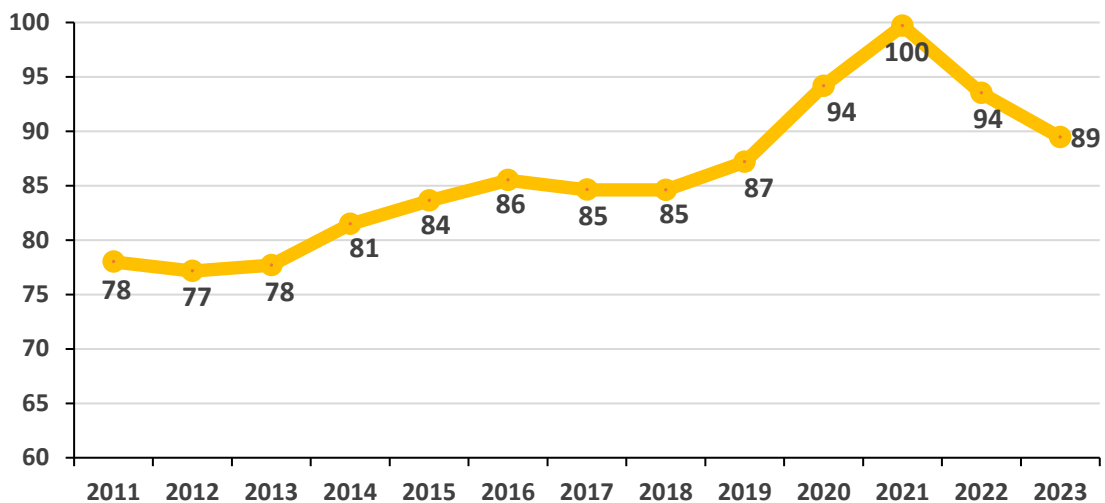
Durant cette période, il a été constaté :

- Une baisse importante des Ordures Ménagères Résiduelles de 27% avec une forte réduction entre 2022 et 2023,
- Une augmentation des emballages, cartons, papiers et verre collectés de 15% avec, à partir de mai 2019, une simplification des consignes de tri et davantage d'emballages qui peuvent être triés,
- Une stabilisation, avec des fluctuations, des apports en déchetteries.

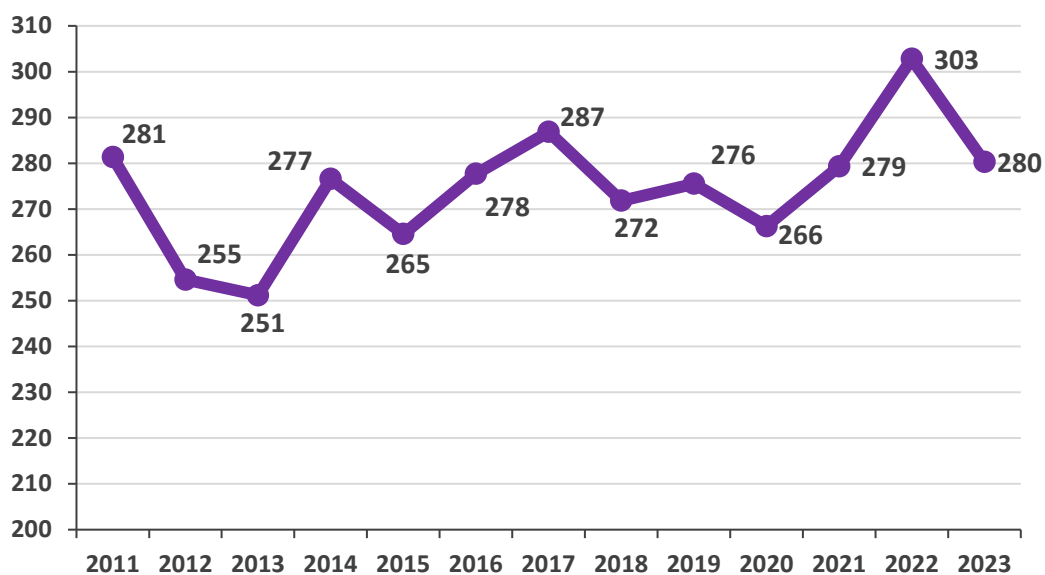
3.3.2 Evolution de la production d'ordures ménagères



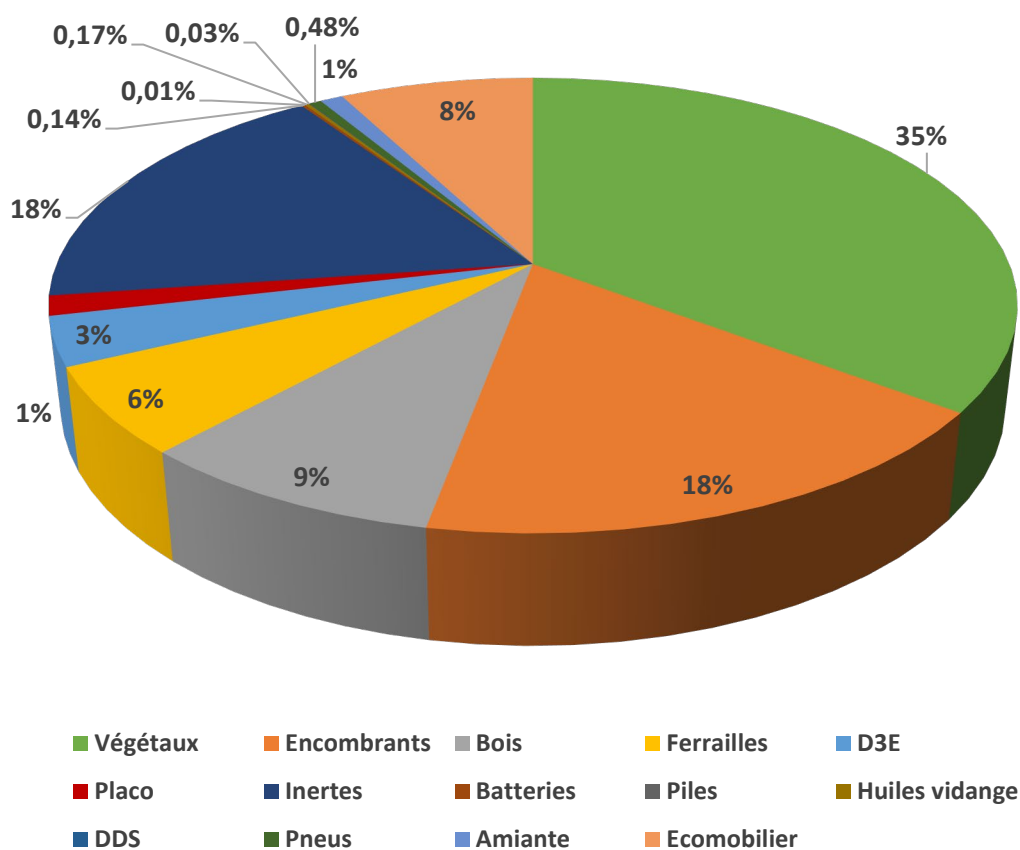
3.3.3 Evolution de la production d'emballages, cartons, papiers et verre



3.3.4 Evolution de la production de déchets de déchetteries



Les catégories de déchets en déchetteries



Part des flux collectés en déchetteries en 2023

Les déchets verts représentent le premier gisement des tonnages collectés en déchetteries. Ajoutés aux encombrants, ces deux flux concentrent plus de la moitié des tonnages.

Certains flux, bien que moindres en terme de tonnage, sont à prendre en compte pour leur impact environnemental et leur dangerosité (D3E, toxiques, amiante...).

Zoom sur les bornes textiles

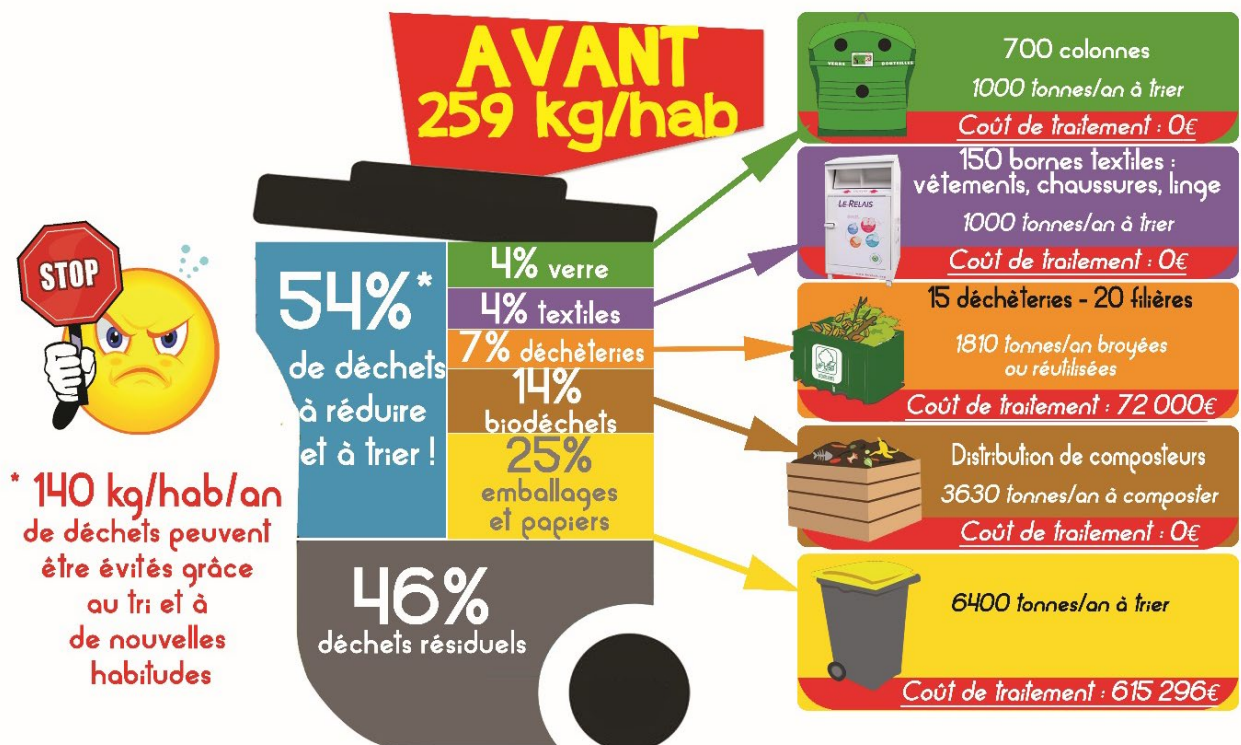
142 bornes textiles sont implantées sur l'ensemble de nos 149 communes adhérentes et sont gérées par E2D Le Relais pour la majorité et Emmaüs 63 sur quelques secteurs.

Par ailleurs, le SICTOM Sud-Allier est sous convention avec REFASHION, éco-organisme qui soutient financièrement la collectivité pour toutes les actions de communication concernant cette filière.

La collecte et le tri de ces textiles usagés permettent de réduire les quantités de déchets pour la collectivité. En effet, ces collectes n'engendrent aucun frais de gestion ni de collecte pour le SICTOM puisque tout est pris en charge par notre partenaire.

En 2023, 219 tonnes de textiles ont été collectées dans ces bornes, avec une moyenne de 2,19 kg/hab.

3.4. Caractérisations





Résultats caractérisation été 2021

Les résultats de nos dernières campagnes de caractérisation montrent que plus de la moitié de notre poubelle d'ordures ménagères est constituée de déchets qui pourraient être évités (biodéchets, végétaux...) ou triés (emballages, verre, textiles...). Nous devons relancer la communication sur le tri, parallèlement aux informations concernant les déchets alimentaires.

Concernant la collecte sélective, le taux de refus de tri moyen a été de 18% en 2023.

3.5. Gisements d'évitements prioritaires

Au regard de l'analyse effectuée précédemment, différents gisements de déchets semblent ressortir :

- **Les ordures ménagères résiduelles :**

Bien qu'elles aient significativement diminué depuis 2010 (90 kg/hab en moins), les OMR restent l'un des flux majoritaires de la production de déchets sur le territoire. Les caractérisations successives ont mis en évidence que les déchets organiques (déchets alimentaires essentiellement), les emballages et papiers (emballages plastiques en priorité), les textiles sanitaires (couches, mouchoirs, lingettes...) et le verre sont les catégories les plus représentées au sein du flux.

Parmi les OMR, une grande part du gisement peut faire l'objet d'actions de prévention comme le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'achat en vrac, l'amélioration des performances de tri.

- **Les déchets de déchetteries :**

Les apports en déchetteries représentent aujourd'hui le flux majoritaire de notre production de déchets. Les catégories les plus représentées sont les végétaux, les encombrants et les inertes. Des actions telles que le compostage, la promotion du broyage et du mulching et le développement de la réparation et du réemploi peuvent être mises en œuvre pour réduire ces gisements. Le potentiel de réduction du gisement de gravats étant inconnu, il sera difficile d'agir sur sa production et ce gisement ne sera pas pris en compte dans le programme.

Les gisements d'évitement prioritaires identifiés sur le territoire conduisent à cibler certaines actions dans le cadre du PLPDMA :

1. **Les déchets verts** : collectés en déchetterie, il s'agit du premier gisement de déchet généré sur nos communes. Il s'agit aussi d'un flux qui est en augmentation depuis 2010 avec des fluctuations.
2. **Les déchets alimentaires** : les caractérisations tendent à démontrer que 20 à 30% de la poubelle ordures ménagères est compostable. Par ailleurs, le gisement d'évitement est l'un des plus élevés.
3. **Les emballages, le papier et le verre** : il est encore indispensable de généraliser et renforcer le geste de tri chez tous les usagers ainsi qu'auprès des collectivités et professionnels mais la réduction à la source des emballages est nécessaire pour réduire cet important gisement. Le potentiel de réduction de ce dernier varie selon les actions mises en œuvre. Selon l'ADEME, pour des actions de promotion de produits peu générateurs de déchets d'emballages, le potentiel serait de 10 kg/hab/an.
4. **Les encombrants, les D3E et le mobilier** : leurs potentiels de réduction sont relativement faibles (de 1,3 kg/hab/an pour le mobilier à moins de 1 kg/hab/an pour les D3E).
5. **Les textiles sanitaires** : Les actions qui pourraient être mises en œuvre pour agir sur ce gisement rejoignent les actions de réduction des produits à usage unique (protections hygiéniques, lingettes) et la promotion des couches lavables. Pour ce dernier, le potentiel de réduction par enfant est de 250 à 300 kg/enfant/an.

3.6. Mesures de prévention existantes

Depuis 2009 et le lancement des campagnes de vente de composteurs, le SICTOM accompagne les usagers et les structures dans la prévention des déchets grâce à une équipe d'ambassadeurs du tri et de la prévention, des supports divers, des outils et actions.

L'équipe d'ambassadeurs du tri et de la prévention

5 ambassadeurs du tri et de la prévention, dont 2 maitres composteur, sont notamment en charge du lancement, de l'accompagnement et du suivi des projets liés à la prévention des déchets, sur l'ensemble du territoire et pour tous les publics.



Sensibilisation en milieu scolaire

Chaque année, le SICTOM Sud-Allier accompagne les établissements dans le développement de projets liés à la gestion des déchets, de la maternelle au lycée. Nous les aidons également à rédiger les dossiers d'accès aux diverses labellisations existantes. L'objectif est de généraliser le tri et le compostage au sein des établissements.

La sensibilisation des plus jeunes fait partie des actions clés développées par le SICTOM Sud-Allier. Ils sont en effet des relais indispensables pour sensibiliser leur entourage.

Gestion des biodéchets

Le SICTOM encourage depuis 2009 les habitants du territoire à la pratique du compostage. Ce sont 5 300 composteurs qui ont été vendus entre 2009 et 2022 puis 9 000 qui ont été remis gratuitement aux ménages volontaires en 2023, équipant ainsi 27% des foyers. La mise à disposition gratuite de kits compostage individuels se poursuit en 2024.

Parallèlement, le compostage partagé a été développé sur une vingtaine de sites (résidences, HLM, lotissements, hameaux, foyers logements) pour 300 personnes engagées environ. Cette solution devra être déployée sur le territoire afin de proposer un exutoire proche aux foyers étant dans l'impossibilité de composter à domicile.

Les maîtres et guides composteurs du SICTOM accompagnent également plusieurs sites de compostage autonome en établissement. A ce jour, 130 sites sont équipés (restauration scolaire, EHPAD, campings...). Depuis 2022, le syndicat facture les déchets communaux via la redevance spéciale. Cette annonce contribue à la sensibilisation des collectivités pour généraliser le tri et une gestion optimale de leurs biodéchets.

Des guides composteur et référents de sites sont régulièrement formés pour suivre les sites implantés sur le territoire.

La thématique du compostage, élargie à la gestion des biodéchets, est abordée lors de manifestations locales et sur nos supports d'information. Nous organisons également des permanences en déchetteries dans lesquelles nous pouvons présenter le compostage, le broyage, le paillage... avec des partenaires locaux.

Concernant les communes, le SICTOM Sud-Allier leur met gratuitement à disposition des broyeurs afin de valoriser les végétaux sur place et diminuer la part de ces déchets dirigés vers les déchetteries. Près de 80% des cimetières sont équipés d'au moins un point de séparation des déchets organiques permettant un tri facile pour les usagers.

Développement du réemploi et de la réparation

Une convention est passée avec la Recyclerie de Cusset pour 9 déchetteries afin d'orienter les objets et meubles pouvant encore servir vers le réemploi : près de 200 tonnes ont pu être valorisées par ce biais depuis novembre 2013. En 2022, nous avons également signé une convention de ce type avec le Secours Populaire pour 2 déchetteries.

Des repair café sont organisés régulièrement avec les FabLab du territoire depuis 2018. Plus de 800 kg d'objets ont été détournés des déchetteries grâce aux réparations des bénévoles.

Gaspillage alimentaire

Depuis 2015, une sensibilisation en milieu scolaire (collèges et lycées en premier lieu) est menée avec un évitement de 10T/an environ et des économies de 250€/mois par établissement, en moyenne. Cette action porte à la fois sur des interventions pédagogiques auprès des jeunes (ateliers cuisine, création d'affiches) et sur des interventions concrètes auprès des gestionnaires et agents de cuisine (réorganisation des selfs, mise en place de salad'bars, système de petite/grosse faim...). Des campagnes de pesées de restes de repas sont organisées avec communication des résultats au sein de l'établissement.

L'engagement des établissements scolaires sur ce sujet appelle un accompagnement de la collectivité en lien avec les Programmes Alimentaires Territoriaux.

Distribution de Stop Pub

Le SICTOM a créé un adhésif stop pub en 2013. Il a été diffusé sur l'ensemble du territoire 2 fois via La Lettre et sont en dépôt dans certaines mairies et quelques agences immobilières. Ils ont aussi été transmis aux bailleurs sociaux qui interviennent dans nos communes. Aujourd'hui, ce sont environ 15% des foyers qui sont équipés d'un stop pub. A noter que désormais la diffusion d'imprimés publicitaires a bien diminué.

Manifestations locales

Nous intervenons gratuitement et sur demande, au sein des associations et entreprises pour former et sensibiliser les personnes au tri, compostage ou à la réduction des déchets.

Le SICTOM accompagne également les organisateurs d'événements en leur fournissant des bacs de collecte et en les incitant à la mise en œuvre des gestes de tri et de réduction des déchets via la dotation de gobelets réutilisables.

Eco-exemplarité

Le SICTOM Sud-Allier a mis en œuvre différentes actions destinées à réduire sa production de déchets et à être également plus économe et moins énergivore : dématérialisation de nombreux documents et échanges avec les partenaires, paramétrage par défaut des impressions sur des copieurs collectifs, en noir et blanc et recto verso, utilisation des brouillons, installation de sèche-mains électriques, compostage et tri dans les bureaux, sensibilisation des agents, selon leurs métiers, à leur production de déchets au travail...

Quelques actions d'éco-exemplarité ont déjà été menées avec les communes adhérentes. De nouvelles démarches devront être amorcées et généralisées à l'ensemble des collectivités du territoire : sensibilisation des agents et élus, mise en place de sites de compostage, gestion raisonnée des déchets verts... Ces opérations de tri et de réduction des déchets produits par les collectivités commencent désormais à être adoptées suite à la mise en place de la redevance spéciale sur les déchets communaux.

Enquête sur les pratiques de gestion des biodéchets

Afin de mieux connaître les pratiques des foyers en matière de gestion de leurs biodéchets une enquête a été diffusée via La Lettre de mars 2021. 419 questionnaires nous ont été retournés complétés.

Si nous extrapolons les réponses obtenues, près d'un tiers des ménages, a minima, jetteraient leurs restes de repas aux ordures ménagères et environ 3 200 foyers mettraient à la poubelle -de temps en temps, voire régulièrement- des aliments encore emballés. Il est indispensable de communiquer massivement auprès du grand public, tant sur le compostage que sur le gaspillage alimentaire.

Du côté des végétaux, 84% des usagers répondants affirment réutiliser les tontes de pelouse sur place, en paillage ou dans leur composteur. 9% déclarent déposer leurs tontes en déchetterie, soit potentiellement plus de 4 000 ménages à l'échelle du territoire auprès desquels nous pourrions diffuser de l'information sur la gestion des tontes à domicile.

Pour les tailles, 40% des foyers les déposent en déchetterie. Seuls 29% affirment les utiliser à domicile et près de 5 500 foyers déclarent encore brûler des déchets verts... La mise en œuvre d'actions autour du broyage des branchages semble indispensable afin d'agir sur les pratiques de brûlage et limiter les dépôts en déchetteries. Il conviendra de statuer sur les modalités de développement de ces actions : prestation effectuée par des professionnels des espaces verts, achat de broyeurs avec des tournées dans chaque commune...

La pratique du compostage serait effective chez 69% des ménages. Un chiffre élevé qu'il convient de nuancer à l'échelle du territoire. Nous pourrions ainsi évaluer le nombre de foyers qui pratiqueraient régulièrement le compostage à 30% de notre population. Dans les foyers qui compostent, 26% donnent leurs restes de repas aux animaux. Il s'agit en effet d'une pratique courante dans les communes rurales voire semi-rurales.

3.7. Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de 5 ambassadeurs tri prévention - Nombreuses actions de prévention déjà engagées - Redevances spéciale et communale appliquée - Territoire rural avec une majorité d'habitats individuels avec jardin - Distribution de kits compostage gratuits - Extension des consignes de tri depuis 2019 	<ul style="list-style-type: none"> - Des apports en déchetteries supérieurs aux moyennes régionales - Des flux de déchets sur lesquels peu d'actions ont été menées jusqu'alors (encombrants, déchets verts) - Part élevée de FFOM dans les OMR
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec la Recyclerie de Cusset pour le réemploi dans 9 déchetteries - Partenariat avec les Fablab autour de l'organisation d'événements réemploi - Dynamique départementale avec les autres collectivités - Réglementation de 2024 pour la généralisation du tri pour tous des biodéchets - Augmentation de la TGAP - Réflexion sur la diminution des fréquences de collecte des OMR - Des lois nationales cadrant les actions de prévention - Nouvelles REP en déchetteries permettant une valorisation une part des encombrants 	<ul style="list-style-type: none"> - Population vieillissante - Difficulté à mobiliser au-delà des personnes déjà sensibilisées aux thématiques de prévention

4. Objectifs de réduction des déchets

4.1 Objectifs nationaux et régionaux

- >> -50% d'enfouissement entre 2010 et 2025
- >> Réduire la production des DMA : -10% en 2020 et -15% en 2023
- >> Mettre en œuvre la tarification incitative
- >> Généraliser le tri à la source des biodéchets (au 01/01/2024)
- >> Réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025
- >> Augmenter la valorisation matière et organique pour atteindre 65% en 2025

4.1.1 Déclinaison des objectifs sur le territoire

Le PLPDMA se doit d'être en conformité avec les objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets.

-50% de déchets enfouis entre 2010 et 2025

DMA enfouis en 2010 : 4 902 tonnes

Objectif à atteindre en 2025 : 2 451 tonnes

-10% de DMA produits entre 2010 et 2020

DMA 2010 : 708 kg/hab

DMA 2020 : 647 kg/hab

Soit une réduction de 8,6% >> objectif non atteint

-15% de DMA produits entre 2010 et 2030

DMA 2010 : 708 kg/hab

Objectif 2030 : 602 kg/hab

Augmenter la valorisation matière et organique pour atteindre 25% en 2025

Valorisation 2010 : 32%

Valorisation 2022 : 50%

Objectif 2025 : 65%

5. Suivi et évaluation du programme

Le PLPDMA fera l'objet d'un suivi sur les 6 ans de sa mise en œuvre. Un bilan annuel sera présenté à la commission consultative pour une révision et les avis seront rapportés.

Le plan sera ainsi réévalué tous les ans, en suivant l'évolution de la réalisation des actions, de l'avancement des projets et des indicateurs se rapportant aux différentes actions ou aux tonnages des déchets concernés.

Un rapport concernant l'avancée des actions et des résultats sur l'année sera présenté à la commission consultative. En fonction des résultats, de nouvelles actions, ou des modifications aux actions pourront être apportées.

La dernière année de mise en œuvre du PLPDMA, un bilan global sera dressé sur toute la durée du plan afin de projeter la stratégie de gestion et prévention des déchets du SICTOM Sud-Allier pour l'avenir.

L'avancée et les résultats obtenus seront communiqués aux habitants du territoire du SICTOM.

6. Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné en 19 actions, dont la mise en œuvre est précisée dans les fiches actions. Ce déploiement sera ajusté et construit avec les partenaires durant toute la durée du programme.

Ce plan d'actions devrait permettre l'atteinte des objectifs fixés.

Axe 1 gestion de proximité des déchets alimentaires et valorisation des végétaux

- Développer le compostage individuel
- Développer le compostage partagé et en établissement
- Former des référents et animer un réseau local
- Développer la collecte séparée des biodéchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Sensibiliser à la valorisation des végétaux
- Inciter au broyage des végétaux dans les communes
- Gratuité pour les professionnels apportant des végétaux broyés en déchetteries

Axe 2 sensibilisation au réemploi et à la réparation

- Développer les solutions de réemploi
- Sensibiliser à la réparation

Axe 3 éco-exemplarité

- Développer l'éco-exemplarité du SICTOM Sud-Allier et des collectivités adhérentes
- Poursuivre les actions de prévention destinées aux associations
- Subventionner les actions de prévention axées sur le lavable et/ou le réutilisable

Axe 4 utiliser les instruments économiques

- Etudier la mise en place de la tarification incitative
- Suivi des redevances spéciales (professionnels et communes)

Axe 5 incitation à une consommation responsable

- Poursuivre les actions en milieu scolaire
- Poursuivre les actions en milieu professionnel, EHPAD...
- Améliorer la qualité du tri
- Sensibiliser le grand public au zéro déchet

Axe 1 // Gestion de proximité des déchets alimentaires et valorisation des végétaux

Action 1 **p.30**

Développer le compostage individuel

Action 2 **p.31**

Développer le compostage partagé et en établissement

Action 3 **p.32**

Développer la collecte séparée des biodéchets

Action 4 **p.33**

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 5 **p.34**

Sensibiliser à la valorisation des végétaux

Action 6 **p.35**

Inciter au broyage des végétaux dans les communes

Action 7 **p.36**

Gratuité pour les professionnels apportant des végétaux broyés en déchetteries

Axe 1 // Gestion de proximité des déchets alimentaires et valorisation des végétaux

Action 1 – Développer le compostage individuel		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : déchets fermentescibles		Public visé : ménages
<p>Descriptif Le compostage individuel est une solution de tri simple et adaptée à de nombreux foyers (habitat individuel à 91%). Le SICTOM propose un kit compostage gratuit pour chaque foyer : composteur + bioseau + aérateur. La fourniture du kit est accompagnée par une formation au compostage. Les campagnes de distribution de kits compostage doivent être poursuivies. Accompagner les usagers dans leur pratique du compostage en diffusant de l'information régulièrement.</p>		
<p>Objectifs 50% des foyers équipés d'un composteur 3 000 usagers formés au compostage/an</p>		<p>Partenaires Communes, associations</p>
<p>Indicateurs de suivi Nombre de kits compostage distribués Tonnage OMR % de la part des déchets fermentescibles dans les OMR</p>		



Axe 1 // Gestion de proximité des déchets alimentaires et valorisation des végétaux

Action 2 – Développer le compostage partagé et en établissement		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : déchets fermentescibles	Public visé : ménages, établissements scolaires, EHPAD	
<p>Descriptif</p> <p>Les sites de compostage partagé sont proposés dans les lotissements, hameaux, bourgs, au pied des résidences pour apporter des solutions de tri de proximité... Le SICTOM étudie la faisabilité des projets de sites partagés avec du porte à porte ou une réunion d'information.</p> <p>Implantation de composteurs en fonction du nombre de personnes participantes. Une remise de bioseau avec mémo compostage est organisée pour les foyers volontaires. Dans l'idéal, désignation de référents de site qui sont formés. Suivi des sites sur le terrain et via Logiprox, relais par les référents. Organisation de remise de compost.</p> <p>Des composteurs sont également implantés dans les établissements pour valoriser les biodéchets sur place.</p> <p>Développement de sites de compostage en établissement avec diagnostic de la production de déchets fermentescibles, organisation de pesées. Concertation pour mettre en œuvre le tri des biodéchets avec une solution adaptée. Formation de référents de site. Suivi des sites sur le terrain, via Logiprox et relais par les référents.</p>		
<p>Objectifs</p> <p>190 sites de compostage partagé</p> <p>100 sites de compostage en établissement</p> <p>Création et animation d'un réseau de référents de sites</p>	<p>Partenaires</p> <p>Communes, établissements, associations</p>	
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>Nombre de sites de compostage partagé en activité</p> <p>Nombre de sites de compostage en établissement en activité</p> <p>Nombre de personnes participant</p> <p>Tonnage OMR</p> <p>% de la part des déchets fermentescibles dans les OMR</p>		

Axe 1 // Gestion de proximité des déchets alimentaires et valorisation des végétaux

Action 3 – Développer la collecte séparée des biodéchets		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : déchets fermentescibles	Public visé : ménages, entreprises, collectivités, établissements scolaires	
<p>Descriptif Sont ciblées les communes de plus de 1 000 habitants dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de Bayet, et pour les secteurs où l'espace est restreint et l'implantation de composteurs individuels impossible. Etude avec les communes de la possibilité d'une collecte séparée des déchets alimentaires par bornes dédiées. Une tournée spécifique est créée avec évacuation vers la méthanisation. Concernant les petits producteurs professionnels, en-deçà de 240L/semaine, des bacs dédiés pourront leur être mis à disposition pour une collecte avec paiement d'une redevance.</p> <p>Pour les 15 déchetteries et quelques communes les plus éloignées de Bayet, entre 900 et 1 000 habitants, des composteurs mécaniques seront installés. Ce système permet d'amorcer le processus de compostage. Ensuite, la matière est méthanisée. Les petits producteurs professionnels pourront également déposer leurs biodéchets sur paiement d'une redevance.</p>		
Objectifs 762 tonnes collectées/an	Partenaires Communes, professionnels	
<p>Indicateurs de suivi Nombre de bornes de collecte séparée installées Nombre de composteurs mécaniques installés Nombre de foyers participants Nombre de professionnels participants Tonnage OMR % de la part des déchets fermentescibles dans les OMR</p>		

Axe 1 // Gestion de proximité des déchets alimentaires et valorisation des végétaux

Action 4 – Lutter contre le gaspillage alimentaire		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : déchets fermentescibles	Public visé : ménages, restauration collective, restaurateurs, commerçants	
Descriptif Sensibilisation du grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Mise en œuvre d'actions ciblées dans la restauration collective et auprès des commerçants, restaurateurs... Organisation d'ateliers anti gaspi. Lien avec les PAT menés par les communautés de communes.		
Objectifs 5 animations réalisées/an 250 personnes sensibilisées	Partenaires Associations, établissements scolaires, professionnels	
Indicateurs de suivi Tonnage denrées non consommées évitées		

Axe 1 // Gestion de proximité des déchets alimentaires et valorisation des végétaux

Action 5 – Sensibiliser à la valorisation des végétaux		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : déchets verts		Public visé : ménages, collectivités, établissements, professionnels
<p>Descriptif Les végétaux représentent le flux le plus important en déchetterie alors qu'une bonne partie pourrait être valorisée in situ, tant par les ménages que par les collectivités et professionnels. Sensibilisation au jardinage 0 déchet (vidéo, guide, stand info, conférence). Relais par les associations locales comme les Jardiniers du Bourbonnais et les Amis des Arbres. Organisation de journées de broyage ou de remise de broyat.</p>		
<p>Objectifs Réduction de tonnes de végétaux en déchetteries Sensibilisation de usagers au jardinage 0 déchet</p>		<p>Partenaires Associations</p>
<p>Indicateurs de suivi Tonnage végétaux en déchetteries</p>		

Axe 1 // Gestion de proximité des déchets alimentaires et valorisation des végétaux

Action 6 – Inciter au broyage des végétaux dans les communes		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : déchets verts	Public visé : ménages, collectivités	
<p>Descriptif Le SICTOM met à disposition des communes des broyeurs pour valoriser les tailles directement sur place et pouvoir réutiliser le broyat en paillage et/ou en matières sèches dans le processus de compostage. L'objectif serait d'inciter les communes à proposer des journées de broyage ouvertes aux particuliers et développer les plateformes « vertes » (dépôt des différents types de végétaux pour les particuliers. Les services communaux étant ensuite en charge de leur broyage, compostage....</p>		
<p>Objectifs Réduction de tonnes de végétaux en déchetteries</p>	<p>Partenaires Collectivités</p>	
<p>Indicateurs de suivi Jours de mise à disposition des broyeurs Tonnage végétaux en déchetteries</p>		

Axe 1 // Gestion de proximité des déchets alimentaires et valorisation des végétaux

Action 7 – Gratuité pour les professionnels apportant des végétaux broyés en déchetteries	
X Action à réaliser	Action en cours
Action réalisée	
Flux visé : déchets verts	Public visé : professionnels
<p>Descriptif</p> <p>Les apports des professionnels en déchetteries sont conséquents.</p> <p>Nous savons que certains apportent déjà des déchets broyés en quantité. Ainsi, cela permettrait de valoriser le broyage pour faciliter la réduction des volumes et les rotations de bennes. Mais aussi d'avoir une filière de broyat pour nos sites de compostage partagé.</p>	
<p>Objectifs</p> <p>Réduction des tonnages végétaux en déchetteries</p> <p>Création d'une filière pérenne de broyat pour les sites de compostage</p>	<p>Partenaires</p> <p>Paysagistes, Chambres consulaires</p>
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>Tonnage végétaux en déchetteries</p>	

Axe 2 // Sensibilisation au réemploi et à la réparation

Action 1

p.38

Développer des solutions de réemploi

Action 2

p.39

Sensibiliser à la réparation

Axe 2 // Sensibilisation au réemploi et à la réparation

Action 1 – Développer des solutions de réemploi		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : déchets déchetteries	Public visé : ménages	
<p>Descriptif</p> <p>Le réemploi, la réparation et la réutilisation permettent la réduction des déchets et amènent vers un changement des modes de consommation.</p> <p>Sur le territoire, une recyclerie est implantée à Cusset. Un partenariat est déjà en place sur 9 déchetteries dans lesquelles une zone réemploi est implantée.</p> <p>Par ailleurs, 2 déchetteries sont en partenariat avec le Secours Populaire et 1 avec Emmaüs.</p> <p>Des stands infos sont organisés régulièrement en déchetteries pour faire connaître ces acteurs locaux et orienter les usagers vers ces structures pour le dépôt des objets en bon état.</p> <p>Les zones de réemploi devront être généralisées à toutes nos déchetteries.</p> <p>Le SICTOM souhaite faire connaître ces structures locales et inciter les usagers à ne plus jeter leurs objets en bon état : communication digitale, animations...</p>		
<p>Objectifs</p> <p>Equiper les 15 déchetteries d'une zone réemploi</p> <p>50 tonnes détournées/an</p>	<p>Partenaires</p> <p>Associations, Recyclerie SIEL</p> <p>Secours populaire</p> <p>Emmaüs</p>	
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>Tonnages déchetteries</p> <p>Tonnages réemploi</p> <p>Nombre d'usagers sensibilisés</p>		

Axe 2 // Sensibilisation au réemploi et à la réparation

Action 2 – Sensibiliser à la réparation		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : déchets déchetteries	Public visé : ménages	
<p>Descriptif Afin d'augmenter la durée de vie des produits et de faire diminuer les flux reçus en déchetteries, il est important de proposer des solutions de réparation aux usagers. Des partenariats sont d'ores et déjà en cours avec les FabLab de Lapalisse et Vichy ainsi qu'avec l'Ecocentre de Varennes/Allier avec lesquels des Repairs Cafés sont organisés régulièrement. Poursuite des actions déjà enclenchées et sensibilisation du grand public à la réparation : communication digitale et guide. Relayer les informations des bonus réparation et l'annuaire Réparateurs de l'Ademe</p>		
<p>Objectifs 4 ateliers effectués/an</p>	<p>Partenaires Associations, Recyclerie SIEL, FabLab</p>	
<p>Indicateurs de suivi Quantité d'objets réparés Nombre d'ateliers Nombre d'usagers sensibilisés</p>		

Axe 3 // Eco-exemplarité

Action 1

p.41

Développer l'éco-exemplarité du SICTOM et des collectivités adhérentes

Action 2

p.42

Poursuivre les actions de prévention destinées aux associations

Action 3

p.43

Subventionner les actions de prévention basées sur le lavable et/ou le réutilisable

Axe 3 // Eco-exemplarité

Action 1 – Développer l'éco-exemplarité du SICTOM et des collectivités adhérentes		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : OMR, CS, déchets déchetteries		Public visé : agents, élus, collectivités
<p>Descriptif</p> <p>Le SICTOM souhaite s'engager dans la réduction de ses déchets en interne pour ensuite promouvoir des actions éco-exemplaires en externe. Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par les services du syndicat et des communes. Sensibiliser à la prévention les agents. Intégrer (en interne) et promouvoir (à l'externe) l'intégration de la prévention dans les marchés publics sur les achats. Etudier la décarbonation des véhicules et bennes de collecte : faisabilité des différentes solutions alternatives (biocarburant, véhicules électriques...), optimiser les collectes et le transport, communiquer sur les bonnes pratiques. Pour les communes, mettre en œuvre des actions de tri et de réduction des déchets lors de l'utilisation des locaux par des particuliers et des associations. Informier et sensibiliser les agents et élus sur les alternatives ou les pratiques responsables existantes pour réduire les déchets et le gaspillage. Proposer des solutions adaptées en fonction du rôle de chacun au sein de la collectivité. Communiquer sur les bonnes pratiques mises en place au sein de la collectivité. Mettre en valeur les démarches d'éco-exemplarité, en interne et en externe. Répondre aux demandes des communes en matière de prévention et réduction des déchets à visée de conseils, voire en accompagnant leurs initiatives. Partager les initiatives pertinentes aux autres communes afin de diffuser les bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire. Prendre contact avec les services des mairies et identifier des actions de prévention portées par chaque commune. Mutualiser les ressources et les actions vertueuses à l'ensemble des communes. Proposer des visites de sites de traitement des déchets (Allier Tri, UVE...) aux agents du SICTOM ainsi qu'aux élus et agents des communes adhérentes.</p>		
<p>Objectifs</p> <p>Sensibiliser l'ensemble des communes Baisse de la consommation de carburant</p>		<p>Partenaires</p> <p>Collectivités</p>
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>Nombre d'agents sensibilisés Consommation de carburant en litres/an Nombre de collectivités mettant en œuvre des actions de prévention Nombre de visiteurs de sites</p>		

Axe 3 // Eco-exemplarité

Action 2 – Poursuivre les actions de prévention destinées aux associations		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : OMR, CS, déchets déchetteries		Public visé : associations
<p>Descriptif</p> <p>Il est primordial d'agir sur les quantités de déchets produites lors des événements locaux et d'accompagner les associations dans leur changement de pratiques. Nous poursuivrons les aides allouées à l'acquisition de gobelets personnalisés ainsi que la dotation de gobelets SICTOM.</p> <p>Parallèlement, nous incitons les associations à effectuer le tri lors de leurs manifestations et à produire moins de déchets. Des réflexions sur la mise en place du tri des biodéchets devront être menées.</p>		
Objectifs Valoriser et relayer les bonnes pratiques		Partenaires Collectivités, associations
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>Nombre de conventions de partenariats signées</p>		

Axe 3 // Eco-exemplarité

Action 3 – Subventionner les actions de prévention basées sur le lavable et/ou le réutilisable		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : OMR, CS		Public visé : associations, établissements
<p>Descriptif Attribuer des subventions aux structures qui souhaitent développer des actions zéro déchet afin de remplacer des éléments jetables par du lavable/réutilisable.</p>		
<p>Objectifs Réduction des OMR Création de liens avec les structures locales</p>		<p>Partenaires Collectivités, associations</p>
<p>Indicateurs de suivi Mise en œuvre et pérennisation de l'action Tonnages OMR</p>		

Axe 4 // Utiliser les instruments économiques

Action 1

p.45

Etudier la mise en place de la tarification incitative

Action 2

p.46

Suivi des redevances spéciales (professionnels et communes)

Axe 4 // Utiliser les instruments économiques

Action 1 – Etudier la mise en place de la redevance incitative	
Action à réaliser	X Action en cours
Flux visé : DMA	Public visé : usagers
<p>Descriptif Le passage à la tarification incitative implique l'introduction d'une part variable dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle représente un levier important pour réduire les déchets, améliorer le tri et mieux maîtriser le coût de la gestion des déchets, à condition de mettre à disposition des usagers tous les outils pour atteindre cet objectif. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte prévoit 15 millions d'habitants concernés en 2020 et 25 millions en 2025. Participation du SICTOM à l'étude départementale initiée fin 2023.</p>	
<p>Objectifs Evaluer la pertinence pour le SICTOM de mettre en œuvre la tarification incitative, dans une optique de diminution des déchets ménagers et assimilés</p>	<p>Partenaires Collectivités</p>
<p>Indicateurs de suivi Réalisation de l'étude</p>	

Axe 4 // Utiliser les instruments économiques

Action 2 – Suivi des redevances spéciales (professionnels et communes)		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : DMA	Public visé : collectivités, établissements et professionnels	
<p>Descriptif</p> <p>La redevance spéciale est en place pour les professionnels et établissements depuis de nombreuses années et pour les communes depuis 2022. Il est primordial d'effectuer chaque année un état des lieux des quantités de déchets collectés dans les structures soumises à cette RS, en partenariat avec les équipes de collecte et les ADT.</p> <p>Informers les producteurs des nouvelles obligations législatives et réglementaires. Un accompagnement au tri, au compostage et à la réduction des déchets doit être proposé dans le but de réduire la quantité de déchets présentés aux collectes. Valoriser les bonnes pratiques pour sensibiliser et responsabiliser. Renforcer le contrôle du tri.</p>		
<p>Objectifs</p> <p>Réduction des quantités de DMA Amélioration du tri</p>	<p>Partenaires</p> <p>Elus, chambres consulaires</p>	
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>Nombre de structures soumises à la RS Evolution des tonnages collectés</p>		

Axe 5 // Incitation à une consommation responsable

Action 1 **p.48**

Poursuivre les actions en milieu scolaire

Action 2 **p.49**

Poursuivre les actions en milieu professionnel, EHPAD...

Action 3 **p.50**

Améliorer la qualité du tri

Action 4 **p.51**

Sensibiliser le grand public au 0 déchet

Axe 5 // Incitation à une consommation responsable

Action 1 – Poursuivre les actions en milieu scolaire		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : DMA		Public visé : élèves
<p>Descriptif</p> <p>Les scolaires sont une cible privilégiée des animations car ils sont des habitants du territoire et qu'ils peuvent être des prescripteurs et relais au sein de leur foyer. De plus, l'éducation à l'environnement fait entièrement partie des programmes scolaires et les déchets sont un sujet de développement durable incontournable. L'animation en milieu scolaire dédiée permet d'impliquer les équipes pédagogiques des écoles et les élèves et d'en faire des acteurs de la progression de notre territoire vers la réduction des déchets.</p> <p>Concevoir des interventions adaptées aux niveaux scolaires et aux thématiques déchets, proposer des projets personnalisés.</p> <p>Organiser des spectacles de sensibilisation ainsi que des visites des sites de traitement.</p> <p>Valorisation des actions menées en classes.</p>		
<p>Objectifs</p> <p>Sensibilisation de l'ensemble des élèves du territoire</p>		<p>Partenaires</p> <p>Etablissements scolaires, associations</p>
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>Nombre d'animations effectuées</p> <p>Nombre d'élèves sensibilisés</p>		

Axe 5 // Incitation à une consommation responsable

Action 2 – Poursuivre les actions en milieu professionnel, EHPAD...		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : DMA		Public visé : entreprises, EHPAD, ESAT
<p>Descriptif Des interventions et ateliers peuvent être organisés au sein des structures, en s'adaptant aux activités des entreprises. Des visites de sites peuvent être proposées aux salariés. Proposition d'ateliers lors des journées thématiques au sein des entreprises avec des stands infos et/ou ateliers.</p>		
<p>Objectifs Réduction des DMA Sensibilisation des employés tant pour la production de déchets de l'entreprise que pour leurs déchets domestiques</p>		<p>Partenaires Structures et entreprises, notamment via les services HSE</p>
<p>Indicateurs de suivi Nombre d'animations effectuées Nombre de personnes sensibilisées Réduction des DMA</p>		

Axe 5 // Incitation à une consommation responsable

Action 3 – Améliorer la qualité du tri		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : CS	Public visé : tout public	
<p>Descriptif</p> <p>Le taux de refus de tri est parfois insatisfaisant. Les équipes de collecte contrôlent les bacs et refusent ceux dans lesquels des erreurs significatives sont constatées. Le SICTOM souhaite poursuivre une communication plus ciblée auprès des usagers pour lesquels des erreurs sont constatées.</p> <p>Les objectifs sont d'améliorer la qualité du flux pour réduire les coûts économiques induits par le mauvais tri et de faire prendre conscience au grand public de l'attention portée par la collectivité au bon traitement des déchets.</p> <p>Former les équipes régulièrement aux consignes de tri, y compris les contractuels et étudiants.</p> <p>Réaliser des contrôles périodiques et ciblés de la qualité du tri.</p> <p>Concevoir des supports de communication adéquats et ciblés pour sensibiliser les usagers pour lesquels des erreurs de tri sont constatées.</p>		
<p>Objectifs</p> <p>Améliorer la qualité de tri</p>	<p>Partenaires</p> <p>Communes, associations</p>	
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>% de refus de tri</p> <p>Nombre de contrôles effectués</p>		

Axe 5 // Incitation à une consommation responsable

Action 4 – Sensibiliser le grand public au 0 déchet		
Action à réaliser	X Action en cours	Action réalisée
Flux visé : DMA		Public visé : tout public
<p>Descriptif</p> <p>La sensibilisation est une étape incontournable dans la réduction des déchets, car elle permet d'apporter des connaissances au grand public sur la gestion des déchets et ses différents impacts (environnementaux, sociaux, économiques), et de motiver le passage à l'action.</p> <p>Inciter à réduire le jetable, à éviter certains déchets lors des choix de consommation, à moins gaspiller les ressources et à valoriser les déchets (tri, compostage, réemploi...).</p> <p>La diffusion régulière des messages de prévention des déchets est primordiale pour sensibiliser un maximum d'utilisateur. Ces messages peuvent se transmettre via les outils numériques développés par le SICTOM, via les documents d'information tels que La Lettre, les guides pratiques, mais aussi grâce aux stands infos et ateliers mis en place lors des événements locaux et lors des semaines européennes et nationales (SERD, SEDD, Quinzaine du Compostage...).</p>		
<p>Objectifs</p> <p>Communication positive Réduction des DMA</p>		<p>Partenaires</p> <p>Communes, associations</p>
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>Nombre de stands Nombre de personnes sensibilisées Tonnage DMA et caractérisations</p>		